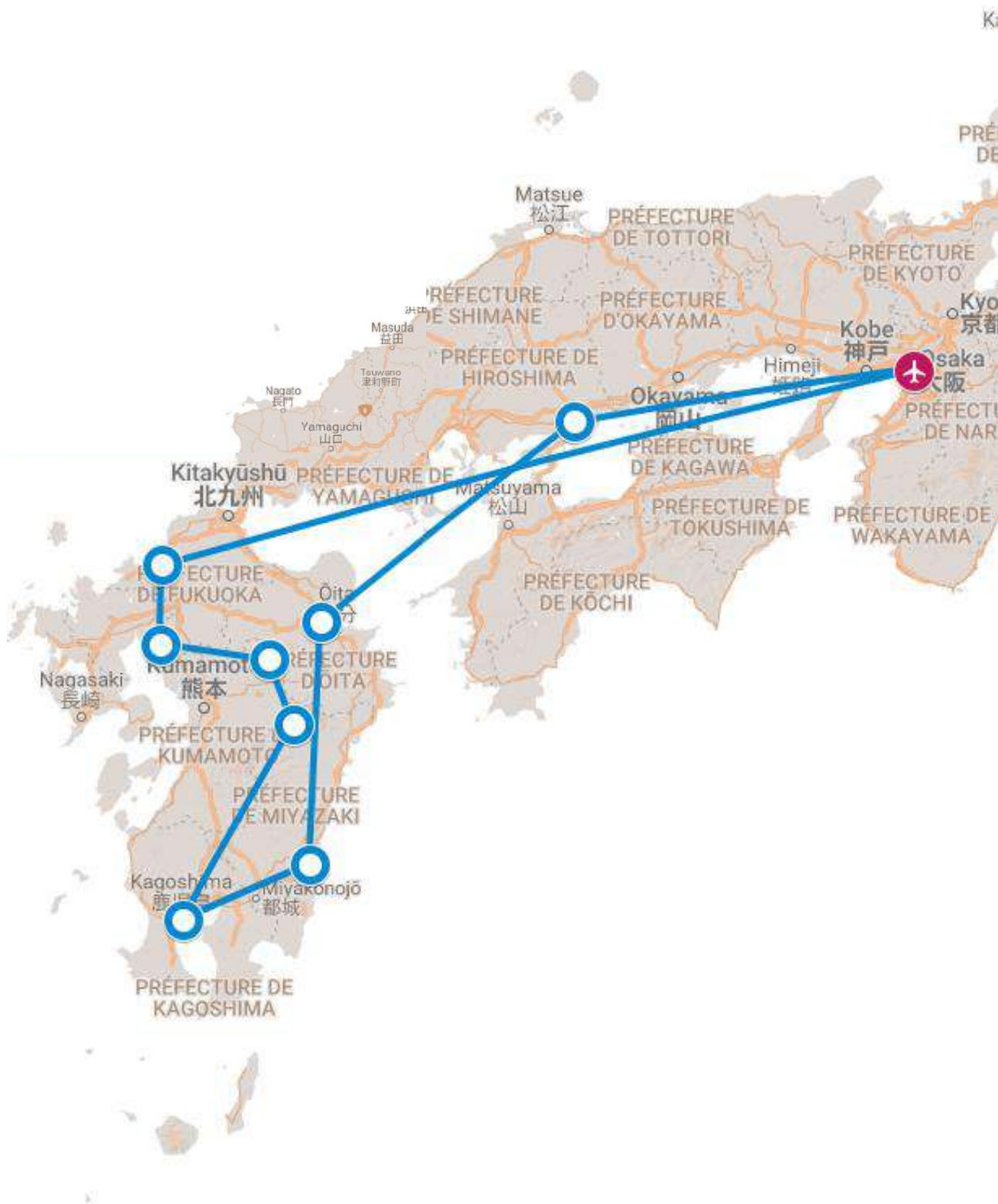




KYUSHU

ILE VOLCANIQUE ET BERCEAU HISTORIQUE DU JAPON

CARTE DE VOTRE ITINÉRAIRE





VOTRE ITINÉRAIRE (1 sur 4)

JOUR 1 - PARIS - TOKYO

Envol à destination d'Osaka.

Repas et nuit à bord.

JOUR 2 - ARRIVEE A OSAKA

Arrivée à Osaka, puis découverte du quartier de Namba pour déambuler à Dotonbori, centre-ville aux nombreux commerces, interminables galeries-boutiques et restaurants ouverts à même la rue. Sous les enseignes lumineuses, les habitants montrent leur vraie nature gourmande et rigolarde. Guinguettes et échoppes, Osaka s'amuse. Une première immersion dans un Japon authentique.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 3 - OSAKA - FUKUOKA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Le matin, empruntez le Shinkansen (TGV) vers Fukuoka. Plus grande ville de Kyushu, la ville est très cosmopolite et réputée pour sa gastronomie, une bonne occasion d'aller visiter le marché Yanagibashi et ses étals de

poissons et autres produits frais. Pour découvrir les traditions artisanales de la ville, le petit musée des arts traditionnels mérite le détour. Et pour terminer cette première journée en beauté, un détour par Canal City et son architecture exubérante s'impose.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 4 - FUKUOKA - DAZAIFU - YANAGAWA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite du plus grand sanctuaire de pruniers du Japon, Dazaifu. Outre la beauté du lieu et des bâtiments, ce site dispose d'un jardin de 5 000 pruniers qui fleurissent de mi-février à mi-mars pour le plus grand plaisir des visiteurs. Plus au Sud, Yanagawa est une ville lacustre jadis très opulente où l'on se promène en barque pour admirer les maisons anciennes et les entrepôts. Au-delà de ses canaux, la ville présente un intérêt historique. Gouvernée pendant plusieurs siècles (de 1600 à 1868) par le clan Tachibana, on peut y visiter le « Yanagawa Ohana », la villa de la famille, un manoir massif et son très beau jardin.

Déjeuner libre.

Dîner et nuit en ryokan.

JOUR 5 - YANAGAWA - KUROKAWA ONSEN

Petit-déjeuner au ryokan.

Prise de la voiture pour aller admirer l'incroyable cascade de Nabegara, fin rideau de 10 mètres de hauteur sur 20 de largeur que les rayons du soleil transpercent. Poursuite de la route en direction de Kurokawa Onsen, petite bourgade située au milieu de Kyushu et éloignée de toute grande ville, constituée d'une trentaine de ryokans anciens proposant des onsen. Le centre du village est assez petit et on s'y déplace à pied. Kurokawa Onsen est uniquement consacré à la détente et aux bains. Une occasion de vivre une expérience unique, loin du brouhaha et de l'animation des grandes villes japonaises, avec un personnel aux petits soins pour vous. Déjeuner libre.
Dîner et nuit en ryokan.

Services inclus :

Location de voiture jusqu'au jour 11 pour profiter au mieux de Kyushu, où beaucoup de sites sont difficiles d'accès.

JOUR 6 - KUROKAWA ONSEN - TAKACHIHO

Petit-déjeuner au ryokan.

Poursuite de la route vers la célèbre gorge de Takachiho. Baignée de chutes d'eau et entourée de parois à pic sur un kilomètre, la promenade est remarquable à tout point de vue. A proximité, la cascade Harajiri est surnommée « Le Niagara Japonais ». Puis rendez-vous à Takachiho pour un tout autre spectacle. Selon la mythologie japonaise, parmi les dieux et déesses à l'origine du Japon, l'une d'entre elle s'était réfugiée dans une grotte pour échapper à son frère maléfisant. Les villageois, voulant l'en faire sortir, allaient danser tous les soirs pour l'attirer au dehors. Ils perpétuent depuis lors cette tradition et ces danses nommées Takachiho Kagura sont parmi les plus belles du folklore japonais. La grotte se visite, c'est de nos jours un sanctuaire Shinto dénommé Amanoyasugawara.

Déjeuner libre.

Dîner et nuit en ryokan.

JOUR 7 - TAKACHIHO - KAGOSHIMA

Petit-déjeuner au ryokan.

Prenez la route vers Kagoshima, ville située au sud de l'île, là même où débarqua François Xavier, accueilli par le clan Shimazu qui dirigeait la région. Vous y visiterez le Sengan-en, demeure du Clan Shimazu qui possédait cette magnifique résidence, avec en toile de fond le volcan Sakurajima.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.



JOUR 8 - KAGOSHIMA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Traversée en ferry vers l'île de Sakurajima pour découvrir son volcan toujours en activité. L'île est agricole, les terres de lave propices aux cultures. Retour vers Kagoshima pour vous rendre à Chiran où le quartier des samouraïs est l'un des mieux préservés du Japon. Les maisons datent d'environ 250 ans et ne se visitent pas, mais sept d'entre elles possèdent des jardins typiques ouverts au public. Une visite à ne pas manquer.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 9 - KAGOSHIMA - MIYAZAKI

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Route vers Miyazaki. Découverte du sanctuaire Udo : en bord de mer, creusé dans la falaise, ce sanctuaire aux couleurs vives est de toute beauté. Il est dédié à Yamasachihiko, père du premier empereur mythique du Japon, Jinmu. Toujours vers Miyazaki, l'île d'Aoshima, reliée à la terre par un pont en bois, est une petite île à la végétation subtropicale. Les eaux peu profondes laissent apparaître des barres de basalte visibles à marée basse. Leur régularité fait penser qu'elles ont été créées par l'homme, il n'en est rien et ce phénomène géologique participe à la beauté mystérieuse du lieu.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 10 - MIYAZAKI - BEPPU - OITA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Route en direction de Beppu, ville où pas moins de 3000 onsen produisent tant d'eau chaude que la ville entière baigne dans un nuage de vapeur. A Beppu, impossible de rater les « Enfers » (Jigoku), ces huit sources d'eau chaude naturelles. Le Chi-no-ike Jigoku (ou « enfer de sang ») doit son nom à sa coloration rouge par des argiles. Quant au Tatsumaki Jigoku (ou « enfer tornade »), il comporte un puissant geyser qui s'élève dans le ciel. En arrivant à Oita, vous découvrirez le château de Nakatsu, situé en bord de mer.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 11 - OITA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée consacrée à la visite du temple de Rakanji et de ses 3 000 statues de bouddha. A flanc de colline et d'une architecture surprenante, ce temple édifié pour les ascètes et la méditation offre une vue splendide sur la région. Continuation de la route vers les gorges de Yabakei, concrétions de lave érodées par la rivière qui s'étalent sur des kilomètres et forment un paysage remarquable.

Déjeuner et dîner à l'hôtel.

Nuit à l'hôtel.

Services inclus : fin de la location de voiture.





VOTRE ITINÉRAIRE (4 sur 4)

JOUR 12 - OITA - ONOMICHI

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Le matin, départ en train et Shinkansen vers Onomichi, dans la préfecture de Hiroshima, petite ville portuaire au charme unique, où de petits chemins serpentent parmi les temples, maisons anciennes et bars à terrasses qui dominent la mer et les îles environnantes. N'ayant pas été bombardée pendant la guerre, la ville a conservé de nombreux bâtiments anciens, et la gastronomie y est renommée pour ses poissons et autres produits de la mer. L'ambiance y est très paisible, on peut y louer des bicyclettes, prendre un petit ferry et aller visiter les îlots alentour.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 13 - ONOMICHI - OSAKA

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Continuez la visite d'Onomichi et de ses environs avant de prendre le Shinkansen vers votre dernière étape, Osaka, capitale du Kansai et ville qui ne dort jamais.

Déjeuner et dîner libres.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 14 - OSAKA - PARIS

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport d'Osaka Kansai et envol à destination de Paris.

Arrivée à Paris Roissy Charles de Gaulle en fin de journée.

CE PRIX COMPREND :

Les vols réguliers Paris / Osaka / Paris en classe économique.
Les taxes aéroport.
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport.
Les trajets en train et en Shinkansen entre les différentes étapes.
Les trajets en bus publics tel qu'indiqué dans le programme.
La location de voiture pendant 7 jours, de Oomuta (ville proche de Yanagawa) à Oita.
L'hébergement en hôtels de 1ère catégorie (normes locales), en chambre double standard (hôtels 4 ou 5*, nous consulter pour tarif).
Les petits-déjeuners.
La demi-pension à Yanagawa, Kurokawa Onsen et Takachiho.
Les entrées sur les sites mentionnés au programme.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

Les repas non mentionnés au programme.
Les frais relatifs à la location de voiture : essence, péages d'autoroute...
Les dépenses personnelles, pourboires, boissons...
Le supplément aérien éventuel selon la classe de réservation disponible à l'inscription.
Les assurances.

QUI SOMMES-NOUS ?



UNE AGENCE PIONNIÈRE DANS LE VOYAGE SUR MESURE EN ASIE

Autrefois appelée « les Carrefours de l'Inde », l'agence a toujours été composée de passionnés désireux de rendre accessibles des voyages et des destinations de légende.

Elle est rapidement devenue une référence pour les voyageurs aguerris. Sa renommée lui a permis de développer de nouvelles destinations et de s'entourer des meilleurs spécialistes et correspondants en Asie et au Moyen-Orient.

Cette passion mutuelle entre l'équipe du **MONDE DE L'INDE ET DE L'ASIE** et ses partenaires est restée le fer de lance de l'agence jusqu'à aujourd'hui.

Grâce à cette forte volonté de rester une agence totalement indépendante, nos conseillers ont pu s'adapter à chaque demande et à chaque client avec la devise que rien n'est impossible !

Une devise qui, en plus des sites incontournables, nous a emmené très loin, dans des régions encore peu visitées que nous prenons un plaisir immense à proposer aux voyageurs en quête d'arts et d'histoires, d'aventures et surtout d'authenticité.

Nous fêtons cette année nos trente-cinq ans mais notre esprit n'a pas changé : Vous apporter le dépaysement que chaque voyageur recherche, vous conseiller l'hôtel de vos rêves dans un marché où l'offre ne cesse de croître, vous guider dans ce qui reste VOTRE VOYAGE, vous assister dans la formule qui vous correspond le mieux, organisée ou libre, vous faire partager une passion qui reste la meilleure garantie d'un voyage réussi.

NOS CONSEILLERS, NOTRE PLUS GRANDE VALEUR AJOUTÉE :

Notre équipe est composée de grands voyageurs et passionnés de l'Asie qui se rendent régulièrement un peu partout sur le continent pour être à la pointe de l'information ! De la petite échoppe spécialiste des samosas de Benares au luxueux hôtel niché dans la jungle balinaise, chaque conseil peut rendre votre voyage plus beau et plus riche. Nous prenons le temps de vous écouter, de comprendre vos envies et vos rêves et mettons tout en œuvre afin de vous organiser le plus beau des voyages.

VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

- 1) Licence d'agent de voyages et tour opérateur : IM075120263 délivrée par **Atout France**.
- 2) Garantie financière auprès de la Banque Nationale de Paris pour sécuriser vos achats.
- 3) Assurance responsabilité civile professionnelle HISCOX à hauteur de 4 000 000,00 €.
- 4) Assistance 7j/7 dans le pays dans lequel vous séjournerez.

HORAIRES

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 et le samedi de 11h00 à 17h00.

Vos messages sont consultés 7j/7 sur contact@mondeasie.com

Vous pouvez également nous contacter au 01.53.10.31.00



Contactez notre spécialiste du Japon par téléphone au **01 53 10 31 00**
ou par mail à [**contact@mondeasie.com**](mailto:contact@mondeasie.com)

NOS CONDITIONS DE VENTE

ATTENTION : pour maintenir les réservations, les compagnies demandent l'émission et le paiement du billet de plus en plus tôt, avec un préavis très court. Il faut savoir que certains billets sont ni modifiables, ni remboursables. Cela vous sera précisé à la réservation.

Dans le cas d'une augmentation des taxes liées au voyage, celle-ci sera appliquée tant que le billet n'est pas soldé et émis.

1. Acompte et paiement du solde du voyage

Sauf dispositions contraires des conditions particulières à chaque programme, l'agence perçoit du client, 30 % du prix du voyage à la réservation. La nature du droit conféré au client par ce versement est variable : ainsi, par exemple, l'exécution de certains voyages est soumise à la réunion d'un minimum de participants. Toutes les précisions à ce sujet sont données dans les conditions particulières, au moment de l'inscription et la confirmation du départ intervient au plus tard 21 jours avant le départ. Sauf dispositions contraires des conditions particulières, le paiement du solde du prix doit être effectué 45 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les commandes intervenant moins de 45 jours avant le départ, le règlement intégral des prestations est requis. Pour toute inscription tardive, l'organisateur se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires 50 € par personne.

2. Responsabilité de l'agence

Notre agence ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable :

- des retards dans les horaires de départ ou de retour du fait du transporteur aérien et tout autre organisme lié au transport ou pour quelque autre cause tel que gros trafic, sécurité des passagers, problèmes techniques, etc.

- des modifications d'itinéraires ou changement d'aéroport à l'aller comme au retour, quand bien même ils entraîneraient des modifications, annulations ou des dépenses engagées par le client (repas, hôtel, transports etc.).

Ceux-ci ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée ou de la suppression pure et simple du programme initialement prévu et des dépenses engagées par le client de ce fait.

En effet, la responsabilité des compagnies aériennes se limite à transporter les passagers de la ville de départ à la ville de destination, sans garantir les horaires, les correspondances, le type d'appareil, l'aéroport de départ ou de retour, ni le transporteur. Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien, de même que la responsabilité de la compagnie aérienne sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. L'agence de voyage répond du bon déroulement du voyage sans toutefois qu'elle puisse être tenue pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait des mouvements sociaux ou politiques, incidents techniques, accidents, intempéries climatiques et leurs conséquences sur le déroulement du voyage, tant en France que dans le pays visité.

A cet effet, elle et son correspondant local sont habilités et peuvent modifier l'itinéraire à tout moment, sans que cela ouvre droit à indemnité ou remboursement. Néanmoins, même dans ces dernières hypothèses, l'agence s'efforcera de rechercher des solutions propres à surmonter les difficultés apparues.

3. Frais de modification et d'annulation

Sauf mention contraire, les vols sont non remboursables en cas d'annulation. Certains, sont modifiables selon les compagnies aériennes. Les frais de modification varient entre 150 et 250 € par billet. Le remboursement des taxes aéroport peut être demandé par courrier (attention, la majorité des compagnies aériennes ne remboursent plus les taxes de sécurité). L'annulation du client est prise en compte à réception d'une lettre recommandée avec AR. (La date de réception détermine la date d'annulation).

Barème des frais d'annulation des prestations terrestres :

- A plus de 45 jours avant le départ, il sera retenu 200 € de frais de dossier par personne
- entre 44 et 36 jours du départ, il sera retenu 25% du montant du voyage
- entre 35 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 40 %
- entre 20 et 11 jours avant le départ, il sera retenu 60 %
- entre 10 et 6 jours avant le départ, il sera retenu 75%
- entre 5 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 90%.
- à moins de 2 jours, il sera retenu 100% du montant du voyage.

A noter : Selon la nature des prestations et des dates de séjour, certains prestataires nous imposent des conditions particulières d'annulation.

L'organisateur se réserve le droit de facturer en plus les frais de téléphone qu'il aurait eu à engager pour effectuer les réservations. En cas de litige, les compensations se feront sous forme d'avoir, à utiliser sous 1 an, (date de retour du voyage).

Les tarifs sont définis selon un nombre de participant. Toute modification du nombre d'inscrit entraînera un éventuel réajustement des tarifs, à la hausse comme à la baisse.

4. Défaut d'enregistrement

L'agence ne peut être tenue responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par le prestataire, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. Dans cette hypothèse, il sera retenu 100% du montant du voyage. Le prix du voyage et les frais supplémentaires ne peuvent en aucun cas être remboursés lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de voyages ou encore, si par suite de non présentation des documents de voyage (passeport, visas, etc.) il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée. Les frais de délivrance des passeports, visas, et autres documents de passage en douane restent dans tous les cas à la charge du client.

5. Modification du forfait du voyage ou du séjour

Les nécessités d'une réalisation correcte des voyages imposent de n'accepter d'inscriptions que pour les formules proposées. Tout changement de jour du départ ou du retour, de durée et de mode de transport (vols réguliers au lieu de vols spéciaux ou inversement seront soumis à des conditions d'acceptation spécifiques). Toute modification d'itinéraire ou de durée de voyage en cours, du fait de la volonté du seul client ne peut en aucun cas occasionner un remboursement des prestations non utilisées.

6. Annulation du voyage ou du séjour du fait de l'agence

L'agence s'engage à ne pas annuler un voyage ou un séjour à moins de 21 jours de la date du départ, du fait de l'insuffisance du nombre de participants.

Le client ne pourra prétendre à quelconque indemnité si l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité du voyageur. En outre, le client ne pourra prétendre à une quelconque indemnité si l'annulation d'un séjour /circuit pour l'insuffisance du nombre de participants intervient à plus de 21 jours du départ. Des conditions particulières des révisions des prix pourront être prévues en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires. Toute modification du nombre de participants entraînera un réajustement du prix du voyage.

7. Responsabilité des transporteurs

La responsabilité des compagnies aériennes participantes aux voyages présentés dans cette brochure, ainsi que celles de représentants, agents ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement, comme précisé dans leurs conditions de transport.

8. Formalités

L'agence de voyages informe le client des diverses formalités nécessaires à l'exécution du voyage. Leur accomplissement incombe au seul client. Les formalités administratives et sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Attention entre la parution de cette brochure et la date de votre départ, certaines modifications sont susceptibles d'intervenir. Pour les circuits, nous pouvons nous charger de l'obtention des visas à condition que les documents nécessaires nous parviennent à la date prévue. L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un passager n'étant pas en mesure de satisfaire aux règlements de police et des douanes de sortie ou d'entrée du territoire ou des pays visités.

9. Chambre à partager

Toute personne s'inscrivant seule à un voyage s'engage à payer un supplément chambre individuelle si nous ne trouvons pas un autre participant pour partager une chambre double.

10. Assurances

Les assurances rapatriement sanitaire, soins médicaux et rapatriement des bagages ne sont pas comprises dans le prix de nos prestations, elles sont facultatives et peuvent être contractées auprès de Allianz - Immeuble cœur Défense - 82 Esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie ou tout autre organisme de votre choix. Toute application de l'assurance entraîne 35 € de frais de dossier. L'assurance annulation facultative n'est jamais comprise.

11. Après-vente

Les clients qui ont des observations à faire sur le déroulement de leur voyage sont priés de les transmettre, dans les 30 jours suivant leur retour, accompagnées des pièces justificatives et des originaux des bons de prestations à l'appui ainsi que la facture de l'agence. Les prix indiqués dans la brochure, sur nos sites internes et dans les devis sont calculés d'après les conditions économiques du moment, et susceptibles d'être actualisés en fonction des fluctuations des tarifs aériens et terrestres, de la parité des monnaies et de la variation des tarifs hôteliers et ce jusqu'au solde de la facture.

Certaines composantes de nos prix sont calculées sur la base du dollar US au cours du jour.